



La commune d'Aureille récompensée pour son action contre la pollution lumineuse

Le Président du Parc naturel régional des Alpilles, Jean MANGION, a eu l'honneur de remettre à la commune d'Aureille, représentée par Jean-Michel PERTUIT, 1^{er} adjoint au maire, son diplôme de labellisation « Villes et Villages Etoilés - 2 étoiles » lors du Grand pique-nique du Parc le samedi 9 juillet dernier.

Depuis plus de 10 ans, la commune d'Aureille mène des actions de sensibilisation et de lutte contre la pollution lumineuse. Ses participations annuelles à l'opération nationale *Le jour de la Nuit* avec le Parc des Alpilles, l'ont conduite à intégrer des pratiques respectueuses de la nuit noire notamment l'extinction une partie de la nuit de l'ensemble de son parc d'éclairage public. La commune a également réalisé un diagnostic de son dispositif d'éclairage des espaces publics et améliore progressivement ses points lumineux pour un impact amoindri sur la santé humaine, la faune environnante et les paysages nocturnes.

Un label national

Ce label, décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) récompense avec une progression possible de 1 à 5 étoiles les communes engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne aussi bien pour les habitants que pour la biodiversité. Dans l'édition 2019-2020 de ce label, l'ANPCEN a retenu au niveau national 364 communes. Deux communes sont dans les Bouches-du-Rhône et Aureille est la seule à obtenir 2 étoiles.

Atténuer la pollution lumineuse dans le Parc naturel régional des Alpilles

La trame noire est inscrite dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016). Les collectivités doivent s'engager à réduire l'éclairage nocturne au sein des continuités écologiques et prendre en compte la trame noire dans leur document d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLUi, PLU). Dans les Alpilles, plusieurs autres communes mettent en œuvre l'extinction nocturne dont le Paradou, Eygalières ou Orgon.

Afin d'accompagner les communes dans leurs démarches, le Parc travaille à l'identification des trames noires sur son territoire, c'est-à-dire les espaces dans lesquels la nuit noire favorise l'expression de la biodiversité, à la fois pour ses circulations, son alimentation et la diversification génétique. Ce type d'outil cartographique permet des actions opérationnelles en matière d'aménagement du territoire pour reconnecter des zones interrompues par l'excès de lumière artificielle, nuisible à la biodiversité.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Dans sa nouvelle Charte 2023-2038 le Parc des Alpilles a inscrit ce thème de la pollution lumineuse au travers de trois enjeux principaux : le biodiversité, l'aménagement du territoire et cadre de vie ainsi que la transition énergétique.

En matière de sensibilisation des habitants, le Parc des Alpilles organise chaque année avec les communes volontaires *Le Jour de la Nuit* et propose des animations à destination du grand public telles que des observations des étoiles, des sorties photographiques de nuit ou des balades crépusculaires à la découverte des animaux nocturnes.

La 14^{ème} édition du Jour de la Nuit se déroulera le samedi 15 octobre 2022. Le Programme sera disponible dès la rentrée de septembre sur le site www.parc-alpilles.fr et sur la page Facebook @Parcalpilles.

Contact : Laurent Flipozzi l.filipozzi@parc-alpilles.fr - 04 90 90 44 00